

222C2339
FR0012613610-FS0822

11 octobre 2022

Déclarations de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PRODWAYS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 octobre 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 5 octobre 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société PRODWAYS GROUP et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations SA¹ et CDC Croissance², 2 220 555 actions PRODWAYS GROUP représentant 2 970 555 droits de vote, soit 4,33% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	-	0	-
CDC Croissance	1 470 555	2,87	1 470 555	2,48
Bpifrance Participations SA	750 000	1,46	1 500 000	2,53
Total CDC	2 220 555	4,33	2 970 555	5,01

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PRODWAYS GROUP sur le marché par la société CDC Croissance.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée à 100% par la CDC.

³ Sur la base d'un capital composé de 51 263 951 actions représentant 59 325 036 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.